

COMITE SYNDICAL

14 octobre 2025

COMPTE RENDU

OBJET : Approbation du compte-rendu de séance du comité syndical du 14 octobre 2025

Le 14 octobre 2025, à 10 heures 15, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'hôtel du Département à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, M. Pierre RAVIOL étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON, e, (3 voix)
- Mme Martine AMSELLEM, Suppléante de Mme Mandy GRAILLON (3 voix)

Représentant de la Communauté Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- Mme Clotilde MADELEINE, suppléante de Monsieur Jean-Michel JALABERT (1 voix)

Représentant de la Commune d'Arles

- M. Pierre RAVIOL (1 voix).

Représentant de la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD, (1 voix)

ABSENTS et EXCUSES :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON,
- M. Didier REAULT
- M. Yves VIDAL
- Mme Corinne CHABAUD

Représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence

- M. Martial ALVAREZ
- M. Florian SALAZAR-MARTIN

Représentant de l'ACCM

- M. Jean Michel JALABERT,

Représentant de la Commune d'Arles

- M. Jean Michel JALABERT

Représentant de la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

- Mme Niève CASTEJON

Représentant de la Commune de Martigues

- M. Gaby CHARROUX
- Mme Sophie DEGIOANNI

Représentant de la Commune de Tarascon

- M. Lucien LIMOUSIN
- Mme Valérie MARTEL

DECISIONS DU COMITE SYNDICAL

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 14 octobre 2025

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 – Décision modificative n°2 - 2025

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 14 octobre 2025, dans les locaux l'Hôtel du Département des Bouches-du-Rhône, le quorum étant atteint,

A décidé :

- d'approuver le projet de décision modificative n°2 - 2025 retrace dans le document joint au rapport ;
- de préciser que le budget est voté par chapitre, selon la maquette budgétaire M57 par nature.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 – Nouveau plan de financement prévisionnel pour la phase travaux et demandes de financement complémentaire nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement des sites d'accueil pour le tourisme fluvial à Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 14 octobre 2025, dans les locaux de l'hôtel du Département des Bouches-du-Rhône à Marseille, le quorum étant atteint, et après en avoir délibéré,

A décidé :

- **d'approuver** le nouveau plan de financement prévisionnel ;
- **d'autoriser** le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Compagnie Nationale du Rhône, mais également de poursuivre la recherche d'autres pistes de partenariat et le dépôt de demandes le cas échéant ;
- **d'autoriser** la Présidente du SMPF à signer tout document relatif à ces éléments.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Accusé de réception en préfecture 013-200090264-20251209-25_00006-DE Date de télétransmission : 19/12/2025 Date de réception préfecture : 19/12/2025
